

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 17 mars 2021

Date de la

Convocation :

12 mars 2021

Date d’Affichage :

19 mars 2021

Objet : Délibération n° 2021-029

**Autorisation d’occupation domaine public Communal : PC00518320H0016,
SCCV GLPC L’Orceyrette représentée par M. Guillaume LEBIGOT.**

**L’an deux mille vingt et un, le dix-sept mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 1

**Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges,
FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-
Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.**

Était représenté : M. LAURENT Sylvain par Mme AUGIER Laëtitia.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas.

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

VU le courrier en date du 21/01/2021 de M. Guillaume LEBIGOT, représentant la SCCV GLPC L’Orceyrette qui, dans le cadre du projet d’aménagement de la maison située au 22 de la rue Principale du Bourg, parcelles cadastrées n° 23 et 24 de la section AB, sollicite une autorisation d’occupation du domaine public en vue de l’aménagement de « cours anglaises » existantes avec la pose de grilles au niveau de la rue Principale du Bourg,

VU la demande de Permis de Construire n° PC00518320H0016 déposée par la SCCV GLPC L’Orceyrette à cet effet,

VU l’avis favorable de la commission «Travaux-Urbanisme»,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la demande de SCCV GLPC L’Orceyrette.
- **DIT** que la présente autorisation fera l’objet d’une convention d’occupation du domaine public après obtention de l’autorisation d’urbanisme sus visée et autorise le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE